



CASP 2025

**ASP 1 - Produits
chimiques**

Rapport final d'activité

TABLE OF CONTENTS

Liste des abréviations	3
Note de synthèse	3
PARTIE I	5
Aperçu de l'activité	6
ASM participantes	6
Champ d'application du produit.....	7
Critères de test	7
Échantillonnage et tests	8
Distribution de l'échantillonnage	8
Processus de test.....	8
Résultats des tests.....	9
Aperçu des résultats des tests et principales conclusions	9
Résultats par type de produit.....	10
Conclusions des résultats des tests	11
Évaluation des risques et mesures correctives.....	11
Résultats de l'évaluation des risques	11
Mesures correctives	12
Conclusions et recommandations	12
Conclusions	12
Recommandations aux parties prenantes.....	13
PARTIE II	15
En quoi consistent les CASP?	16
Plan de travail pour les activités spécifiques aux produits	17
Processus et outils pour les activités spécifiques aux produits	18

Liste des abréviations

CASP	Activités coordonnées en matière de sécurité des produits
DG JUST	Direction générale de la justice et des consommateurs
CE	Commission européenne
AELE	Association européenne de libre-échange
EISMEA	Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME
EN	Norme européenne
UE	Union européenne
RS GP	Règlement relatif à la sécurité générale des produits 2023/988
IM	Réunion intermédiaire
KoM	Réunion de lancement
ASM	Autorité de surveillance du marché
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
PFAS	Substances per- et polyfluoroalkylées
PFCA	Acide carboxylique perfluoré
PFHxS	Acide perfluorohexane sulfonique
PFOA	Acide perfluorooctanoïque
PFOS	Sulfonates de perfluorooctane
POP	Règlement concernant les polluants organiques persistants 2019/1021
ASP	Activité spécifique à un produit
REACH	Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances 1907/2006
PCCC	Paraffines chlorées à chaîne courte
XRF	Fluorescence X

Note de synthèse

Objectifs

L'objectif principal du projet d'activités coordonnées en matière de sécurité des produits (CASP) est de protéger la santé et la sécurité des consommateurs européens en aidant les autorités de surveillance du marché

(ASM) des pays de l'UE/AELE à mieux coordonner leurs activités. Les ASM participent conjointement à l'échantillonnage, aux tests et à l'évaluation des risques de produits spécifiques dans le cadre du projet CASP.

Champ d'application du produit

Dans le cadre des projets CASP, les activités spécifiques à un produit (ASP) se concentrent généralement sur des produits spécifiques. En revanche, l'activité relative aux produits chimiques couvre différentes catégories de produits en appliquant une approche fondée sur les risques pour les tests chimiques. Cette approche reflète les conséquences potentiellement graves que les produits chimiques interdits ou

les niveaux excessifs de substances réglementées peuvent avoir pour la santé humaine et l'environnement. L'activité ciblait les produits de consommation les plus susceptibles de contenir des substances chimiques réglementées ou faisant l'objet de restrictions, en tenant compte de la composition des matériaux, de l'utilisation prévue et de l'exposition potentielle des consommateurs, en particulier des enfants.

Principaux critères de test et résultats

Les échantillons ont été testés par rapport aux **restrictions du règlement REACH** et à **l'article 3 et à l'annexe I du règlement POP**. Sur les 128 échantillons testés, 25 (20 %) ne répondaient pas aux exigences pertinentes. L'examen

des avertissements, marquages et instructions effectué par les ASM a montré que 33 (26 %) des 128 échantillons étaient non conformes.

Conclusions

Les résultats des tests ont montré que si la plupart des échantillons répondaient aux exigences chimiques en vigueur, un nombre important de non-conformités a été identifié, notamment en ce qui concerne les PFAS dans les

produits textiles enduits et les métaux faisant l'objet de restrictions dans les bijoux bon marché. À la suite de cette activité, les ASM ont émis 12 notifications Safety Gate¹.

Principales recommandations aux parties prenantes

Pour les consommateurs

Avant l'achat

- ▶ De récents tests ont montré que certains vêtements imperméables pour enfants et certains plastiques et matériaux imperméables tels que les rideaux de douche contiennent des produits chimiques dangereux comme les PFAS;
- ▶ Certains PFAS font l'objet de restrictions dans l'UE en raison de leurs effets nocifs durables sur la santé et l'environnement;
- ▶ Certains bijoux «de style bohème» peuvent contenir du plomb et du cadmium qui peuvent nuire à votre santé, endommager vos reins et vos os, voire provoquer un cancer.
- ▶ Vérifiez avant d'acheter: les plastiques, les bijoux et les matériaux imperméables peuvent contenir des produits chimiques dangereux. Vérifiez sur le portail [Safety Gate](#) si le produit que vous achetez a été identifié comme dangereux.

Pendant l'utilisation

- ▶ Certains bijoux fantaisie peuvent libérer des métaux nocifs lorsqu'ils sont portés. Une exposition à long terme peut nuire à votre santé. Ne dormez pas avec des bijoux fantaisie.

Pour les opérateurs économiques

- ▶ Si vous fabriquez, distribuez ou importez un produit dans l'UE, celui-ci doit répondre à des exigences légales de sécurité avant d'être mis sur le marché. En plus des autres législations de l'UE, les composants et les substances de vos produits peuvent relever du règlement REACH et doivent être conformes à ses exigences;
- ▶ La méthode de test des PFAS mise à jour dans le cadre de la norme EN 17681-1: 2025 est plus rigoureuse que la version précédente. Elle pourrait avoir des conséquences importantes en matière de conformité, car elle pourrait permettre de détecter davantage de non-conformités que la version précédente.

Pour les organismes de normalisation

- ▶ La norme EN 1811 stipule que trois échantillons d'un article doivent être testés pour la libération de nickel, dans la mesure du possible. Des dispositions devraient être prises pour les tests lorsqu'un seul article est disponible.

¹ Nombre de notifications à la date de rédaction du présent document, sur la base des données disponibles jusqu'au 19 mars 2026 inclus.



Partie I

Aperçu de l'activité

ASM participantes

		Pays	ASM
1		Belgique	Inspection fédérale de l'environnement
2		Croatie	Inspection d'État
3		France	Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes
4		Allemagne	Direction du Land de Saxe*
5		Hongrie	Autorité nationale pour le commerce et la protection des consommateurs*
6		Italie	Chambre de commerce de Pistoia-Prato*
7		Lettonie	Centre de protection des droits des consommateurs
8		Lituanie	Autorité nationale de protection des droits des consommateurs*
9		Luxembourg	Administration de l'environnement Luxembourg*
10		Malte	Autorité maltaise de la concurrence et de la consommation
11		Espagne	Service d'inspection SOIVRE
12		Suède	Agence suédoise des produits chimiques

* Les ASM peuvent participer au projet CASP dans le cadre des tests uniquement. Elles participent au processus de test, mais ne sont pas impliquées dans les discussions et la prise de décision et ne prennent pas part aux réunions d'activité.

Champ d'application du produit

Contrairement aux ASP précédentes, cette activité n'était pas axée sur un type de produit spécifique. Elle cibait les produits de consommation les plus susceptibles de contenir des substances chimiques réglementées ou faisant l'objet de restrictions, en tenant compte de facteurs tels que la composition des matériaux, l'utilisation prévue et l'exposition potentielle des consommateurs, en particulier des enfants. La présence de substances chimiques interdites

ou de niveaux excessifs de substances réglementées dans les produits de consommation peut avoir de graves conséquences pour la santé humaine et l'environnement. Cette activité a appliqué une approche de tests fondée sur les risques, en se concentrant sur les dangers chimiques plutôt que sur un groupe de produits prédéfini. Cinq catégories de produits ont été sélectionnées et sont illustrées ci-dessous.

Tableau 1: Champ d'application du produit

Catégorie de produit	Description et exemples de produits
Articles de consommation bon marché en plastique	L'accent était mis sur les plastiques souples. Les articles collectés comprennent des rideaux de douche, des lunettes de soleil, des tapis et des nappes, des brosses à cheveux, des étuis de téléphone, des jouets (par exemple, des ballons gonflables de saut, des ballons de plage) et des éléments de costume.
Produits pour enfants comportant des parties textiles	Les articles collectés comprennent des bonnets de bain, des bavoirs, des t-shirts, des foulards et des costumes.
Produits pour enfants en plastique	Les articles collectés comprennent des flotteurs pour bébés, des matelas à langer, des bavoirs, des peignes, des lunettes de soleil, des jouets (par exemple des balles en plastique), des baignoires gonflables et de la vaisselle.
Bijoux bon marché	Bijoux fantaisie de moins de 30 euros en matériaux non précieux, tels que des colliers, bagues, boucles d'oreilles et bracelets.
Vêtements et chaussures pour enfants	Les articles collectés comprennent des imperméables, des combinaisons de pluie, des vestes imperméables, des coupe-vent, des bottes en caoutchouc, des chaussures de jardin, des pantalons de pluie et des shorts de ski.

Critères de test

Les tests ont été réalisés conformément à la législation européenne sur les produits chimiques, principalement le règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques et les restrictions applicables à ces substances (REACH)² et le règlement concernant les polluants organiques persistants (POP)³. En fonction de la catégorie de produits et de la composition des matériaux, les restrictions pertinentes du règlement REACH couvrant des substances telles que les phtalates, les métaux lourds, les colorants azoïques et les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) ont été appliquées, ainsi que l'article 3 et l'annexe I du règlement POP.

Des normes européennes et internationales ont été incluses dans le plan de test. Ces normes décrivent les méthodes analytiques validées au moment des tests. La norme EN 17681-1:2025 a été appliquée pour les tests sur les PFAS dans les produits textiles et enduits, la norme ISO 14362-1:2017 pour la détection de certains colorants azoïques dans les produits comportant des parties textiles, et la norme EN 1811:2023 pour l'évaluation de la libération de nickel dans les bijoux bon marché.

² Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances

³ Règlement (UE) 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Échantillonnage et tests

Distribution de l'échantillonnage

Le processus d'échantillonnage a été réalisé par les ASM sur la base de la distribution de l'échantillonnage convenue lors de la réunion de lancement (KoM). Au total, 129 échantillons ont été collectés par les ASM participantes, en ligne et auprès de magasins physiques: 53 vêtements et chaussures pour enfants, 34 articles de

consommation bon marché en plastique, 21 produits pour enfants en plastique, 12 bijoux bon marché, et 9 produits pour enfants comportant des parties textiles.

Sur les 129 échantillons collectés, un article de consommation bon marché en plastique n'a pas été testé, car il n'entrait pas dans le champ d'application de l'activité.

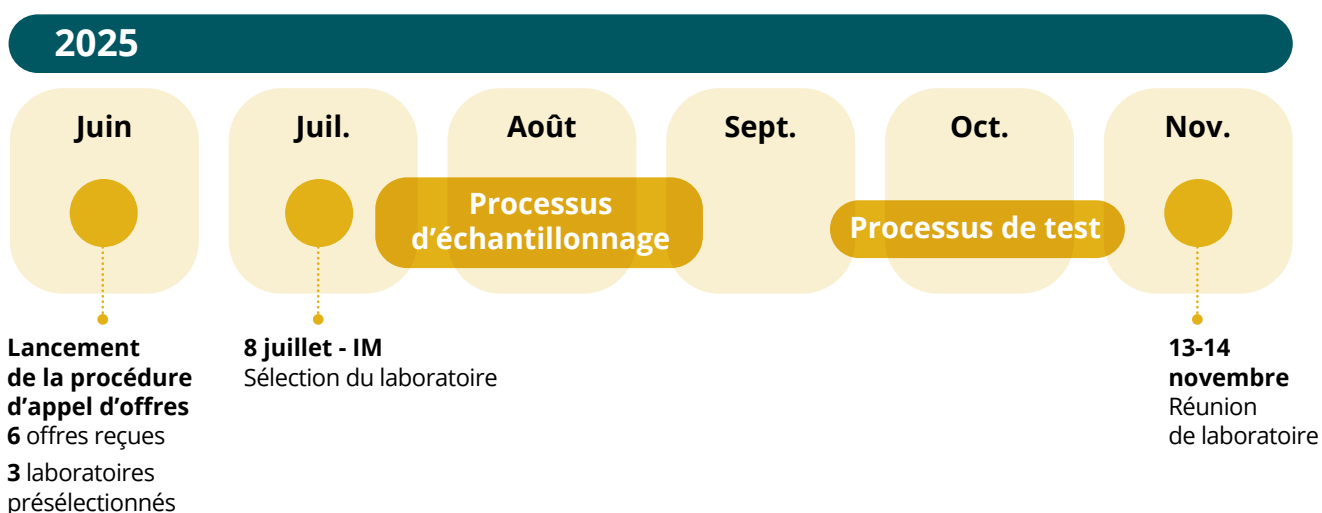
Processus de test

Le laboratoire de test a été sélectionné à l'issue d'une procédure d'appel d'offres lancée en juin 2025. Sur les 56 laboratoires de l'UE/AELE contactés, six ont soumis des offres. Ces dernières ont été évaluées sur la base de critères techniques et financiers, ce qui a permis de présélectionner trois candidats. Au cours de la réunion

intermédiaire (IM), les ASM ont sélectionné le laboratoire qui a obtenu le plus grand nombre de points finaux, attribués sur la base de la qualité et du prix de son offre.

Après la sélection du laboratoire, les ASM ont collecté les échantillons et les ont envoyés au laboratoire.

Figure 1: Chronologie du processus d'échantillonnage et de test



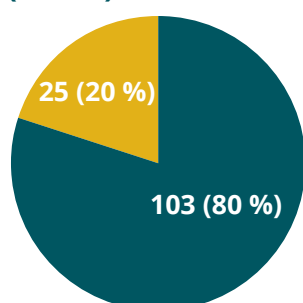
Résultats des tests

Aperçu des résultats des tests et principales conclusions

Au total, 25 (20 %) des 128 échantillons testés ne répon-
daient pas aux exigences définies dans le règlement REACH
et/ou le règlement POP. En plus des tests en laboratoire,

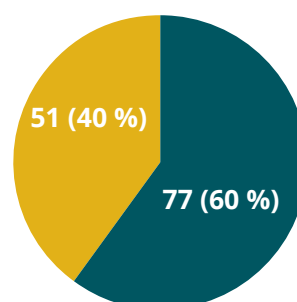
les ASM ont effectué des contrôles sur les avertissements,
les marquages et les informations sur le produit, identifiant
33 échantillons présentant des non-conformités formelles.

**Figure 2: Résultats globaux des tests
(excluant les contrôles⁴ des avertissements,
des marquages et des informations sur
le produit) (N=128)**



Conformes

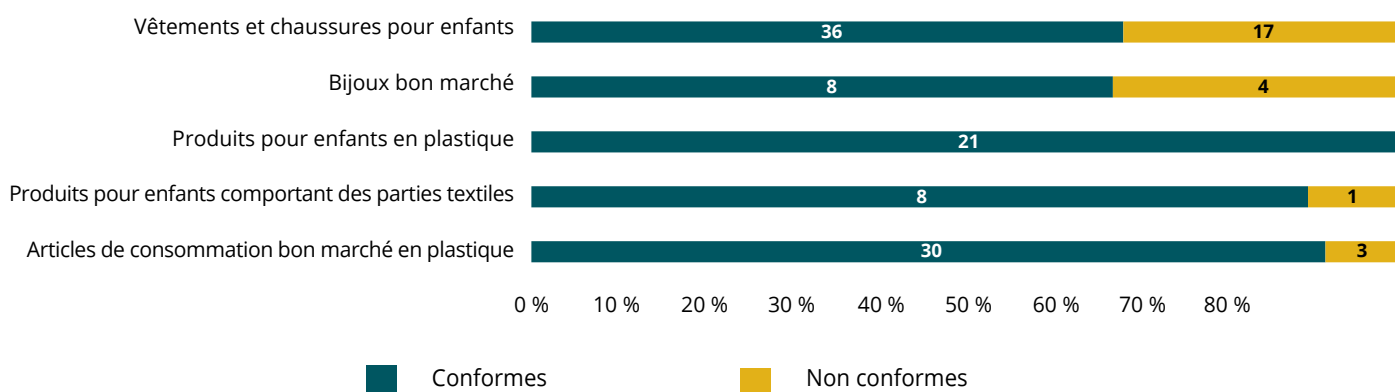
**Figure 3: Résultats globaux des tests
(incluant les contrôles des avertissements,
des marquages et des informations sur
le produit par les ASM) (N=128)**



Non conformes

Le taux de non-conformité dans les cinq catégories de produits variait considérablement. La Figure 4 présente les résultats des tests par catégorie de produit.

Figure 4: Résultats des tests par catégorie de produits



Conformes

Non conformes

⁴ Les ASM ont vérifié les marquages, les avertissements et les instructions sur leurs échantillons sur la base de la liste de contrôle préparée par l'expert technique.

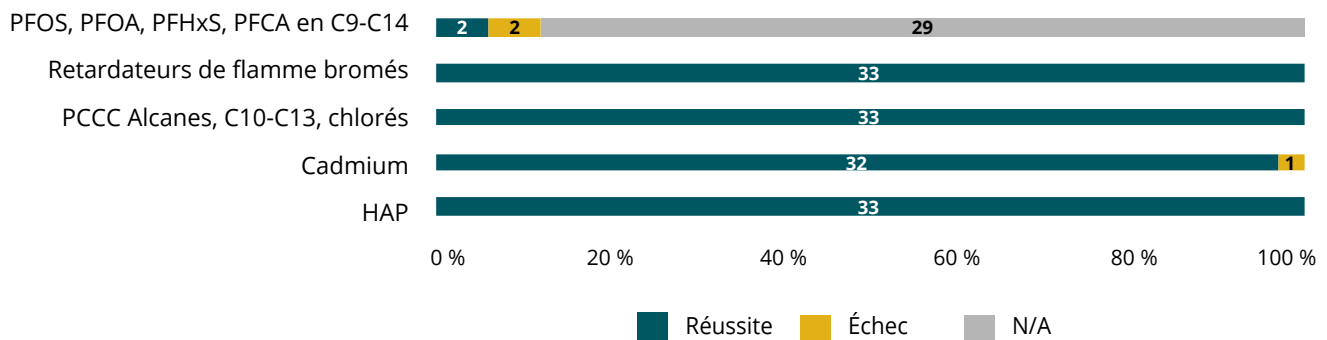
Résultats par type de produit

Articles de consommation bon marché en plastique

Trois des 33 (9 %) articles de consommation bon marché en plastique ne répondaient pas aux exigences chimiques applicables: deux échantillons de rideaux de douche ont échoué en raison d'une teneur excessive en

substances apparentées aux PFAS (PFOS, PFOA, PFHxS et PFCA en C9-C14), et un ensemble de réflecteurs en raison d'une teneur excessive en cadmium.

Figure 5: Résultats des tests – articles de consommation bon marché en plastique



Produits pour enfants comportant des parties textiles

Un produit pour enfants comportant des parties textiles sur neuf (11 %), un costume, n'a pas satisfait aux exigences, car il a échoué au test pour les substances apparentées aux PFAS. Les neuf échantillons ont satisfait aux exigences des tests sur les colorants azoïques.

Produits pour enfants en plastique

Les 21 produits pour enfants en plastique testés ont satisfait aux exigences relatives aux HAP, aux phtalates, au cadmium, aux PCCC et aux retardateurs de flamme bromés.

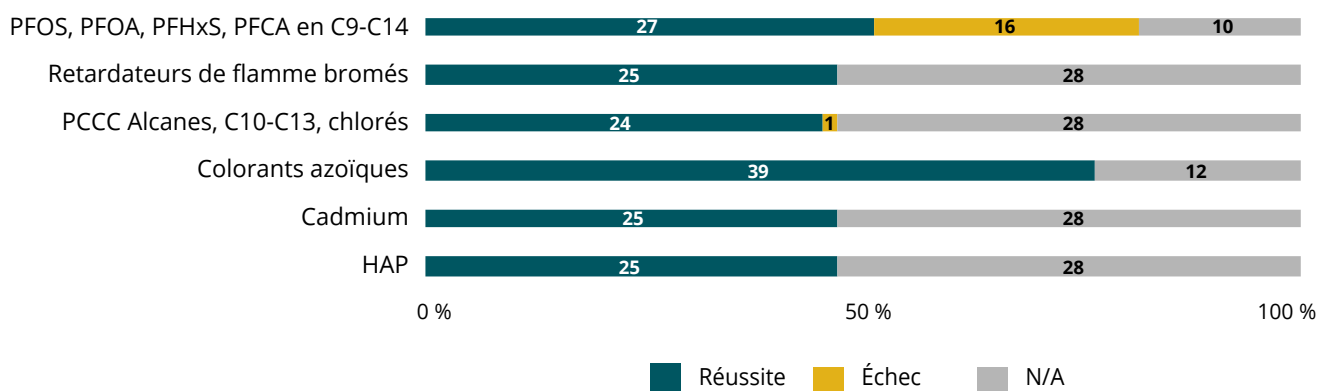
Bijoux bon marché

Quatre des 12 (33 %) échantillons de bijoux bon marché ne répondaient pas aux exigences, car ils dépassaient les niveaux admissibles de cadmium (quatre échantillons), de plomb (un échantillon) et de nickel (un échantillon).

Vêtements et chaussures pour enfants

36 (68 %) des 53 échantillons de vêtements et de chaussures pour enfants répondaient aux exigences, tandis que 17 (32 %) n'y répondaient pas. La non-conformité était principalement liée aux substances apparentées aux PFAS: 16 échantillons ont échoué à ce test. 15 concernaient des imperméables, des coupe-vent, des vestes ou des produits similaires, et un concernait des chaussures (tongs).

Figure 6: Résultats des tests – vêtements et chaussures pour enfants



Conclusions des résultats des tests

Cette activité a permis d'examiner une série de produits de consommation présentant des risques chimiques potentiels. 20 % des 128 échantillons testés ne répondaient pas aux exigences définies dans le règlement REACH et/ou le règlement POP. La non-conformité chimique était principalement liée aux substances apparentées aux PFAS dans les produits textiles imperméables ou enduits, en particulier les vêtements et les chaussures pour enfants, ainsi qu'aux bijoux bon marché dépassant les niveaux autorisés par le règlement REACH pour le cadmium, le plomb et le nickel.

Aucune différence significative n'a été observée dans les résultats selon le canal d'échantillonnage (en ligne ou magasins physiques). Parmi les produits qui ne répondaient pas aux exigences des tests, 19 provenaient de pays non membres de l'UE/AELE, tandis qu'un échantillon non conforme provenait d'un pays de l'UE/AELE.

Dans l'ensemble, les résultats montrent que la non-conformité dans le cadre de cette activité était due à la fois à la composition chimique et à des lacunes en matière de conformité formelle dans plusieurs catégories de produits.

Avertissements, marquages et instructions

Les contrôles effectués par les ASM ont révélé que 33 échantillons (26 %) ne respectaient pas les exigences relatives aux marquages, aux avertissements et aux instructions rédigés dans leur(s) langue(s) nationale(s).

Les problèmes les plus fréquents concernaient l'identification manquante ou incomplète de l'opérateur économique responsable, comme l'absence du nom de l'entreprise et/ou de l'adresse de contact, ainsi que des informations obligatoires incomplètes sur le produit, en particulier pour les produits vendus en ligne.

Évaluation des risques et mesures correctives

Résultats de l'évaluation des risques

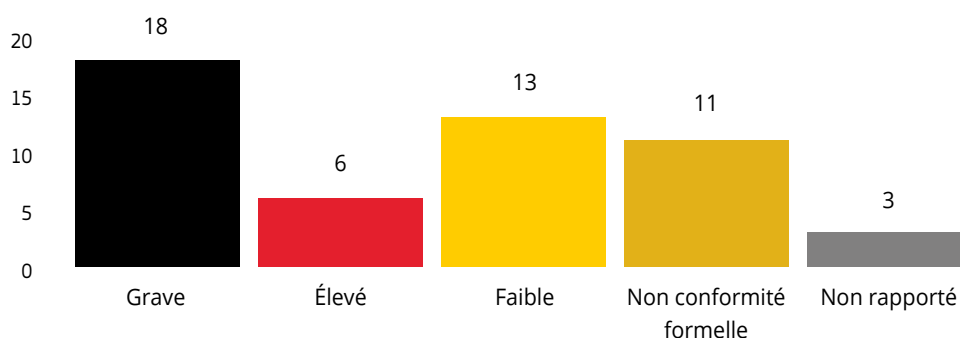
Pour déterminer si un produit présente un risque, il convient de respecter l'article 26 relatif aux notifications de produits dangereux par l'intermédiaire du système d'alerte rapide Safety Gate⁵.

Au total, 51 (40 %) échantillons étaient non conformes. Cela était dû à des défaillances au niveau des tests ou des contrôles des avertissements, des marquages et des

instructions, ou des deux⁶. 24 échantillons ont été évalués comme présentant un risque grave (18) ou élevé (6). 13 échantillons ont été jugés comme présentant un risque faible.

La Figure 7 montre le niveau de risque des échantillons non conformes.

Figure 7: Aperçu des niveaux de risque des échantillons



⁵ Règlement (UE) 2023/988 du Parlement européen et du Conseil du 10 mai 2023 relatif à la sécurité générale des produits

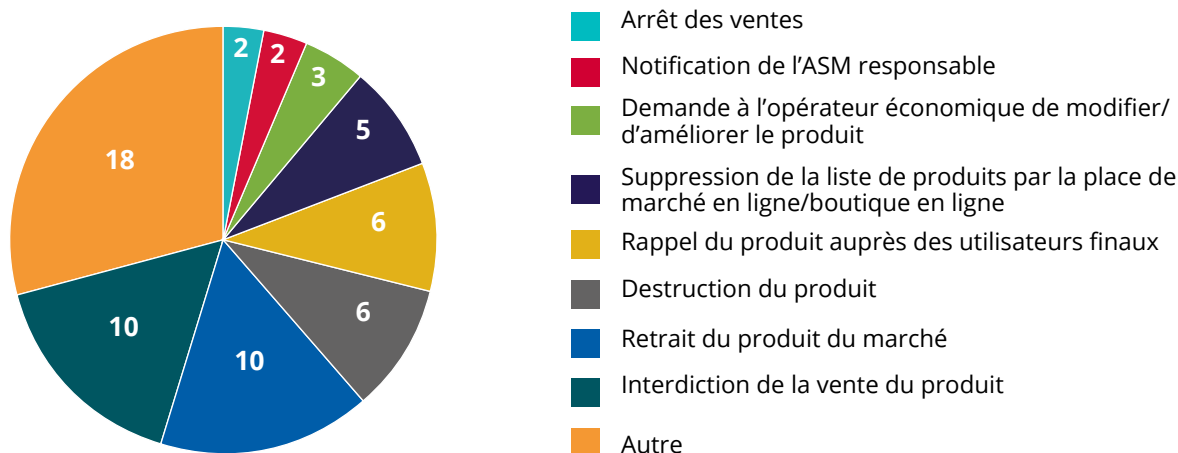
⁶ Les produits qui satisfaisaient aux exigences des tests, mais pas à celles en matière d'avertissement, de marquage et d'instructions, sont signalés par l'étiquette «Non-conformité formelle».

Mesures correctives

Sur la base des résultats des tests et des évaluations des risques effectuées, les ASM déterminent les mesures correctives à prendre concernant les produits qui ne sont pas conformes à la législation de l'UE et/ou aux

normes applicables. La Figure 8 illustre les mesures correctives prises à l'encontre des produits qui n'ont pas satisfait aux exigences de test et/ou aux contrôles des avertissements, des marquages et des instructions.

Figure 8: Mesures prises à l'encontre des produits non conformes (N=62)



En outre, lorsqu'un risque grave est identifié, les ASM sont légalement tenues de soumettre une notification par l'intermédiaire du système d'alerte rapide Safety Gate, conformément à l'article 26 du règlement relatif à la sécurité générale des produits (RSGP)⁷. Sur la base du RSGP et du règlement (UE) 2019/1020, il est également

recommandé de notifier les mesures prises pour les produits considérés comme présentant un risque moins que grave. À la suite des actions déclenchées par cette campagne de tests, 12 vêtements et chaussures pour enfants ont fait l'objet d'une notification Safety Gate.

Conclusions et recommandations

Conclusions

Cette activité a démontré l'efficacité de l'application d'une approche fondée sur les risques aux tests de produits dans le cadre du projet CASP. En se concentrant sur les risques chimiques plutôt que sur une seule catégorie de produits, l'activité a permis aux ASM participantes d'aborder conjointement les substances réglementées et faisant l'objet de restrictions dans une large gamme de produits de consommation. Les résultats ont fourni aux ASM une base claire et exploitable pour l'évaluation des risques, les mesures d'application de la législation et les mesures de suivi.

Alors que l'activité couvrait plusieurs catégories de produits, les tests ont également mis en évidence un certain nombre de défis pratiques et méthodologiques. Il s'agissait notamment de la difficulté d'anticiper la composition des matériaux du produit au stade de l'échantillonnage et des variations dans l'applicabilité de certains tests pour différents produits. Malgré ces aspects, l'activité a démontré qu'une approche de test fondée sur les risques peut être mise en œuvre avec succès au niveau de l'UE et peut générer des résultats pertinents à des fins de surveillance du marché.

⁷ Règlement (UE) 2019/1020 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 sur la surveillance du marché et la conformité des produits.

Recommandations aux parties prenantes

Les recommandations suivantes sont fondées sur les résultats du processus de test et les discussions entre les ASM au cours du projet.

Pour les consommateurs

Avant l'achat:

- ▶ Des tests de sécurité réalisés par l'UE ont révélé que certains vêtements imperméables pour enfants contenaient des produits chimiques nocifs.
- ▶ De récents tests ont montré que certains plastiques et matériaux imperméables, y compris les rideaux de douche, contiennent des produits chimiques dangereux tels que les PFAS. Vous pouvez éviter ces produits chimiques en choisissant des textiles alternatifs traités avec des cires naturelles ou des finitions non fluorées.
- ▶ Certains PFAS font l'objet de restrictions dans l'UE en raison de leur nocivité durable pour la santé et l'environnement. Ces substances s'inscrivent dans le cadre d'une action plus large de l'UE qui envisage de mettre en œuvre des restrictions à l'échelle du groupe pour les PFAS.
- ▶ Tous vos bijoux fantaisie sont-ils sûrs? Certains bijoux «de style bohème», souvent lourds et aux finitions décoratives brillantes, pourraient contenir du plomb et du cadmium qui peuvent nuire à votre santé, endommager vos reins et vos os, voire provoquer des cancers. Ces substances font donc l'objet de restrictions.
- ▶ En tant que consommateur, vous avez le droit de savoir si le produit que vous achetez contient des produits chimiques nocifs. Le producteur ou le distributeur est tenu de répondre aux demandes des consommateurs concernant les substances extrêmement préoccupantes dans un délai de 45 jours.
- ▶ Achetez intelligemment: lorsque vous achetez auprès de boutiques en ligne, choisissez celles qui identifient clairement le fabricant et le distributeur du produit.
- ▶ Vérifiez avant d'acheter: les plastiques, les bijoux et les matériaux imperméables peuvent contenir des produits chimiques dangereux. Vérifiez sur le portail [Safety Gate](#) si le produit que vous achetez (avec le même numéro de lot et/ou code produit) a été identifié comme dangereux. En cas de doute, contactez le fabricant.

Pendant l'utilisation

- ▶ Portez-vous des bijoux fantaisie tous les jours? Certains articles peuvent libérer des métaux nocifs tels que le plomb ou le nickel lorsqu'ils sont portés. Une exposition à long terme peut nuire à votre santé, et le nickel peut déclencher des allergies permanentes.
- ▶ Ne dormez pas avec des bijoux. Si vous avez une réaction allergique, arrêtez de le porter et consultez un médecin. Si vous apprenez qu'un produit a fait l'objet d'un rappel, cessez immédiatement de l'utiliser et suivez les instructions figurant sur l'avis de rappel. Si le produit contient des PFAS, évitez de le jeter avec les ordures ménagères, car il pourrait contaminer l'environnement.
- ▶ Saviez-vous que vous pouvez signaler à votre autorité de protection des consommateurs tout problème de sécurité ou tout accident lié à votre produit? Visitez le [Consumer Safety Gateway](#).

Pour les opérateurs économiques

- ▶ Si vous fabriquez, distribuez ou importez un produit dans l'UE, celui-ci doit répondre à des exigences légales de sécurité avant d'être mis sur le marché. En plus des autres législations de l'UE, les composants et les substances de vos produits peuvent relever du règlement REACH et doivent être conformes à ses exigences.
- ▶ Tenez-vous informé des changements apportés à la législation de l'UE. En 2025, de nouvelles substances, dont certains PFAS, ont été ajoutées à la liste des produits chimiques faisant l'objet de restrictions dans le cadre du règlement concernant les polluants organiques persistants. Certains PFAS précédemment réglementés font désormais l'objet de restrictions dans l'UE.
- ▶ Vous vendez en ligne? Veillez à respecter le règlement relatif à la sécurité générale des produits pour les ventes à distance. L'article 19 définit les responsabilités des opérateurs économiques (distributeurs et vendeurs) en matière de vente à distance. L'article 22 définit les obligations spécifiques des fournisseurs de places de marché en ligne pour garantir la sécurité des produits.

- ▶ Effectuez régulièrement vos propres tests pour vous assurer de la conformité avec les réglementations applicables.
- ▶ La méthode de test des PFAS mise à jour dans le cadre de la norme EN 17681-1: 2025 est plus rigoureuse que la version précédente. Elle pourrait avoir des conséquences importantes en matière de conformité, car elle pourrait permettre de détecter davantage de non-conformités que la version précédente.
- ▶ Connaissez votre fournisseur et vos produits. Choisissez et vérifiez soigneusement vos fournisseurs. En cas de doute, demandez des tests supplémentaires et la preuve de la conformité du produit. À titre volontaire, vous pouvez demander une confirmation de conformité et des informations sur l'article et ses composants au sein de la chaîne d'approvisionnement.
- ▶ Utilisez l'analyse par fluorescence X (XRF) pour détecter le plomb, le cadmium et le nickel. Cette méthode rapide et efficace peut aider les distributeurs et les vendeurs à garantir la conformité des produits.
- ▶ En cas de rappel de produit, il est essentiel de communiquer clairement avec les consommateurs. Veillez à ce que les avis de rappel expliquent les risques et la manière dont les consommateurs peuvent demander une indemnisation, et spécifient les personnes à contacter.
- ▶ Il est recommandé d'utiliser le modèle d'avis de rappel de la Commission européenne pour des raisons de cohérence. Suivez de près l'impact du rappel et adaptez votre approche si nécessaire. Informez les consommateurs de la manière dont ils peuvent vous renvoyer les produits.
- ▶ Vous n'êtes pas sûr de vos obligations légales? Contactez votre autorité de surveillance du marché nationale pour obtenir des conseils. Les services d'assistance nationaux peuvent également fournir une aide: trouvez le vôtre [ici](#).

Pour les autorités nationales et européennes

- ▶ Des tests menés à l'échelle de l'UE ont révélé que les textiles imperméables (tels que les coupe-vent, les imperméables et les tongs) et les bijoux fantaisie peuvent contenir des produits chimiques nocifs. Poursuivez la surveillance du marché de ces produits, effectuez des tests réguliers, dialoguez avec les opérateurs économiques et tenez les consommateurs informés.
- ▶ Une analyse par fluorescence X (XRF) rapide permet de détecter facilement la présence de métaux lourds dangereux dans les bijoux. Utilisez des analyseurs XRF portables pour la détection et, le cas échéant, effectuez des contrôles de suivi ciblés à l'aide d'analyses chimiques supplémentaires.
- ▶ Connaissez-vous la nouvelle méthode d'analyse des PFAS pour les textiles décrite dans la norme EN 17681-1: 2025? Elle pourrait avoir des conséquences importantes en matière de conformité, car elle pourrait permettre de détecter davantage de non-conformités que la version précédente.

Pour les organismes de normalisation

- ▶ La norme EN 1811 stipule que trois échantillons d'un article doivent être testés pour la libération de nickel, dans la mesure du possible. Des dispositions devraient être prises pour les tests lorsqu'un seul article est disponible.



Partie II

En quoi consistent les CASP?

Les activités coordonnées en matière de sécurité des produits (CASP) permettent aux autorités de surveillance du marché des pays de l'Union européenne/Association

européenne de libre-échange de coopérer et de renforcer la sécurité des produits placés sur le marché unique.

Le projet CASP 2025 comprend deux activités spécifiques à un produit et une activité horizontale.

Les participants aux activités spécifiques à un produit testent les produits sélectionnés collectivement et échantillonnent sur leurs marchés nationaux respectifs. Les produits sont testés dans des laboratoires accrédités de l'UE/AELE conformément à des critères de test adoptés d'un commun accord.



ASP 1
Produits
chimiques



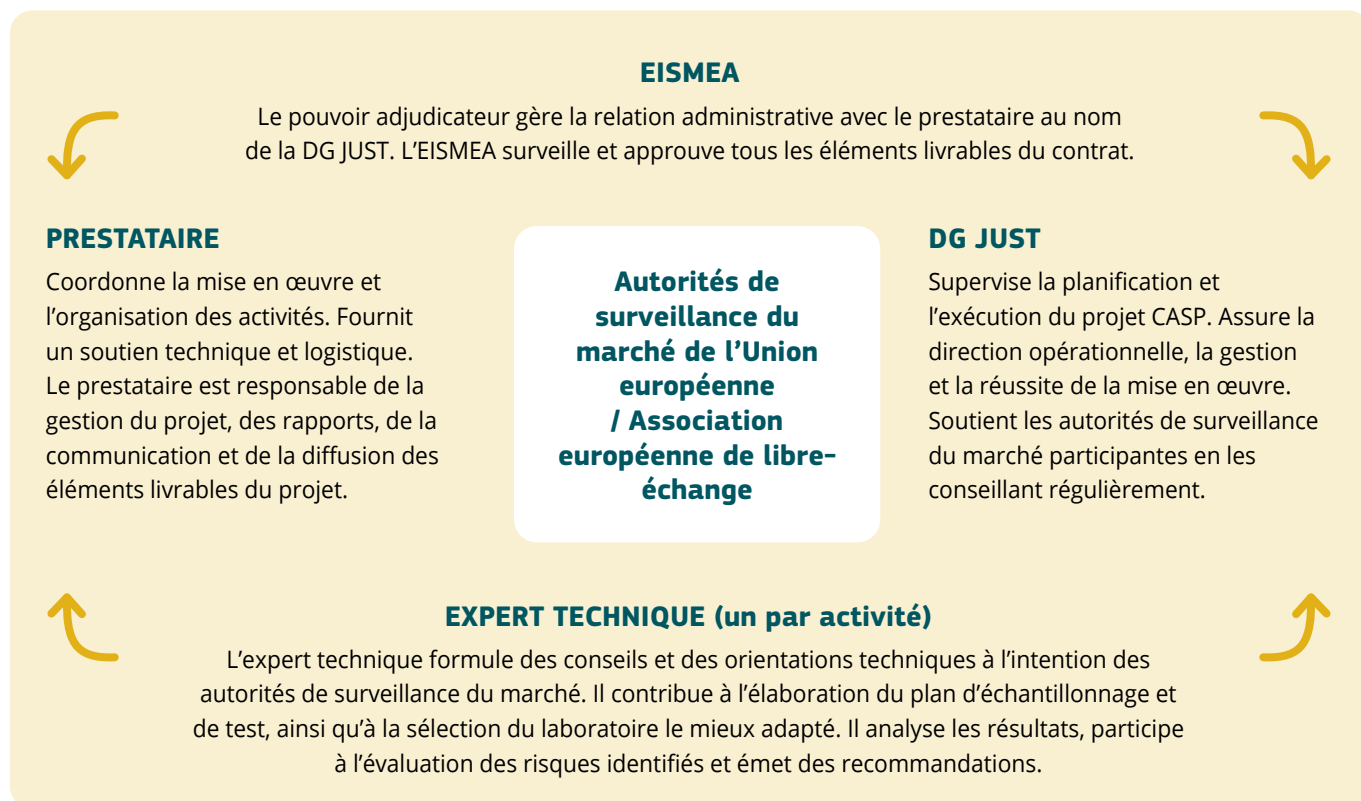
ASP 2
Sièges enfant pour
bicyclette



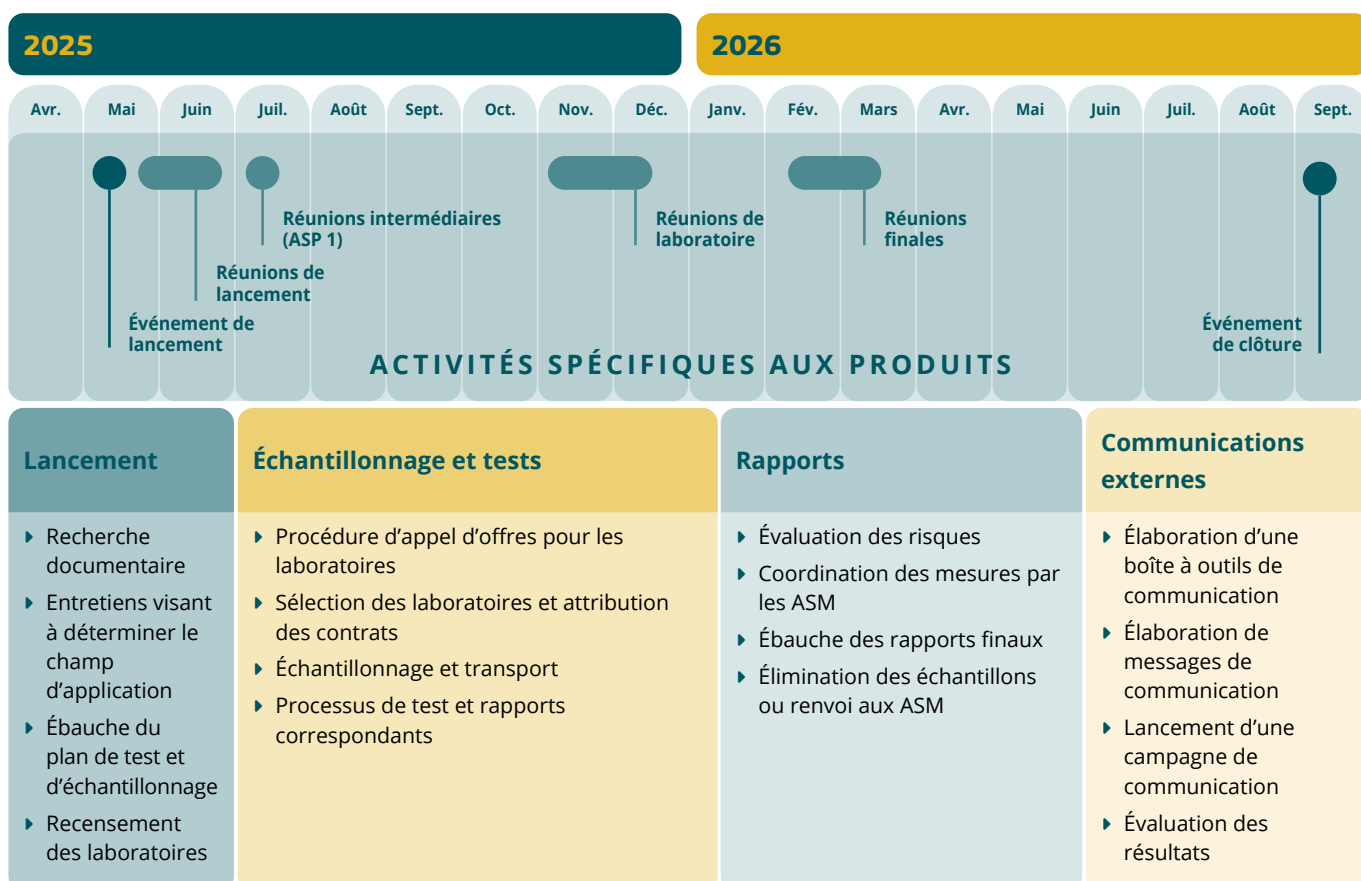
AH
Risques pour la santé mentale

Les activités horizontales font office de forum d'échange de connaissances pour les autorités de surveillance du marché. Avec l'aide d'experts techniques spécialisés dans les domaines concernés, les participants élaborent des approches, des procédures et des outils pratiques communs en vue d'assurer la surveillance du marché.

Rôles et responsabilités



Plan de travail pour les activités spécifiques aux produits



Processus et outils pour les activités spécifiques aux produits

0 Processus pré-CASP

La DG JUST procède à un exercice de définition des priorités en collaboration avec les autorités de surveillance du marché afin de sélectionner les catégories de produits à inclure dans chaque projet CASP. Ce processus de sélection englobe à la fois les nouvelles catégories de produits et celles ayant déjà donné lieu à des tests dans le cadre d'un projet CASP précédent.

1 Validation des plans de test et d'échantillonnage

Les experts techniques élaborent les plans de test en s'appuyant sur les priorités retenues par les autorités de surveillance du marché et les principaux dangers identifiés au niveau des produits. Les versions préliminaires sont présentées lors des réunions de lancement, puis affinées et validées par les participants.

2 Sélection des laboratoires

L'équipe du prestataire répertorie les laboratoires de test, puis les contacte afin d'obtenir des devis préliminaires et autres informations pertinentes. La procédure d'appel d'offres est déclenchée à l'issue des réunions de lancement, les offres faisant alors l'objet de comparaisons, d'analyses et d'évaluations. Lors des réunions intermédiaires, les autorités de surveillance du marché sélectionnent un laboratoire pour chaque activité.

3 Collecte et transport des échantillons

Les autorités de surveillance du marché collectent des échantillons sur leurs marchés nationaux, effectuent les contrôles préliminaires et les envoient au laboratoire de test sélectionné.

4 Tests et remise des rapports de tests

Le laboratoire teste les échantillons conformément au plan de test convenu. Les autorités de surveillance du marché vérifient et valident les rapports de tests.

5 Évaluation des risques

Les experts techniques et les autorités de surveillance du marché procèdent à des évaluations des risques pour tous les échantillons non conformes.

6 Mesures adoptées par les autorités de surveillance du marché

Les autorités de surveillance du marché prennent des mesures correctives pour les produits qui ne répondent pas aux exigences et publient des notifications sur le système d'alerte rapide Safety Gate.

7 Communications externes

La campagne de communications externes est lancée lorsque tous les résultats des tests ont été validés. Elle est déployée par le biais d'activités d'engagement dans les médias, et soutenue par des activités de diffusion auprès des parties prenantes.

Communication externe

Outils de communication

- ▶ **Des rapports finaux** sont produits pour chaque activité et pour le projet CASP 2025.
- ▶ **Fiches d'information ASP**
- ▶ **Communiqués de presse et messages sur les médias sociaux**

Canaux de communication

Les supports de communication sont diffusés via les canaux suivants:

- ▶ Visibilité sur ec.europa.eu ([Safety Gate](#), pages des [CASP](#) et section des [actualités EISMEA](#))
- ▶ Médias sociaux détenus et gagnés
- ▶ Canaux de communication des autorités de surveillance du marché
- ▶ Sélection de partenariats médiatiques

COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de la justice et des consommateurs

Direction «Consommateurs»

Unité B4 Sécurité des produits et système d'alerte rapide

E-mail: JUST-B4@ec.europa.eu

La Commission européenne ne peut être tenue pour responsable d'aucune conséquence résultant de la réutilisation de la présente publication.

© Union européenne, 2026.

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander une autorisation directement aux détenteurs des droits concernés.

Image de couverture: © iStockphoto - EKIN KIZILKAYA

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse: https://europa.eu/european-union/index_fr



Office des publications
de l'Union européenne

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2026

ISBN 978-92-68-38058-1
doi:10.2838/6638911